

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 19 novembre 2024

Nombre de membres

- α 21 en exercice
- α 18 présents et représentés
- α 18 votants

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-neuf novembre à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Emre DEMIR, Adjoint au maire de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS)

Etaient présents également :

M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. LAMBOLEZ David (Responsable service Missions Temporaires), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), M. BARDET Brian (Responsable service Développement WEB), M. BELHAJ Ayoub (Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Monsieur PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

2024/38. Application de l'article L1612-1 du CGCT : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement sur crédits nouveaux entre le 1er janvier 2025 et la date d'adoption du PB 2025.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de Gestion de la Fonction Publique,
- Vu le plan de comptes M57 applicable aux centres de Gestion,
- Vu la délibération N°2024/13 du 22 mars 2024, adoptant le Budget Primitif 2024 ;
- Vu la Décision Modificative de crédits N°1 prise ce jour par délibération

Considérant l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Considérant que les crédits ouverts par anticipation au vote du budget 2025 doivent préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Autorisent le Président du Centre de Gestion des Vosges à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur crédits nouveaux entre le 1er janvier 2025 et la date d'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

- Prennent acte et valident le tableau des dépenses faisant l'objet de la présente autorisation comme suit :

| Chapitre | Article | Désignation | Crédits ouverts 2024 | Montant à engager |
|----------|---------|---|----------------------|-------------------|
| 20 | 2051 | Pack Cosoluce + licences Internet et tél. | 5 700,00 € | 1 425,00 € |
| 21 | 2121 | Plantations d'arbres et d'abustes | 20 000,00 | 5 000,00 € |
| | 2128 | Autres agencements et aménagements | 33 800,00 € | 8 450,00 € |
| | 21351 | Bâtiments publics | 16 100,00 | 4 025,00 € |
| | 21568 | Matériels et outils incendie | 2 800,00 € | 700,00 € |
| | 21578 | Autre matériel technique | 38 800,00 € | 9 700,00 € |
| | 2181 | Inst gen et aménagements divers | 800,00 € | 200,00 € |
| | 21838 | Autre matériel informatique | 81 600,00 € | 20 400,00 € |
| | 21848 | Autre mobilier | 84 840,00 € | 21 210,00 € |

Date d'effet de la délibération : 29/11/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. DEMIR Emre

Premier vice-président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

Adjoint au Maire du THAON LES VOGSES



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa),
et de la publication le